

# **PRIX DE THESE 2021**

## **de la Société Française pour le Droit de l'Environnement**

### **Règlement**

#### **Préambule**

La Société Française pour le Droit de l'Environnement souhaite attribuer deux prix honorifiques nationaux tous les deux ans.

Ce prix est destiné à récompenser les thèses en langue française qui contribuent à l'amélioration des connaissances en droit de l'environnement.

Les travaux soumis au jury pourront adopter différentes approches (théoriques, empiriques, comparatives ou méthodologiques) et concerner divers niveaux territoriaux (international, européen, national, régional ou local).

#### **Article 1 – Les thèses**

Le jury, lors de sa décision, sera conduit à valoriser non seulement les qualités scientifiques des ouvrages présentés mais aussi leurs qualités didactiques et novatrices pour la transmission des résultats obtenus à un auditoire aussi large que possible.

#### **Article 2 – Les candidatures**

Les candidats devront transmettre leur dossier de candidature sous forme électronique auprès du secrétariat du prix : un résumé de la thèse en 10 pages maximum, le rapport de soutenance de thèse, l'attestation du diplôme de doctorat, et un *curriculum vitae* avant une date limite fixée par le secrétariat du prix.

#### **Article 3 – Les ouvrages en compétition**

Le jury établira la liste des thèses admises à concourir.

Chaque thèse sera examinée par deux membres du jury qui établiront un rapport circonstancié sur les mérites scientifiques et didactiques du travail de recherche.

L'obtention d'autres distinctions ne constitue pas un obstacle à la candidature.

#### **SFDE**

Association agréée de protection de l'environnement

#### **Adresse postale :**

Université de Strasbourg

SFDE

4 rue Blaise Pascal - CS 90032

67081 STRASBOURG CEDEX

**Adresse physique :** Université de Strasbourg - 11, rue du Maréchal Juin – 67000 STRASBOURG

**Tel. (33) 03.68.85.87.83 – courriel :** [laurence.renard@unistra.fr](mailto:laurence.renard@unistra.fr) - <http://www-sfde.u-strasbg.fr/>

**SIRET :** 308 949 809 000 21

#### **Article 4 – Les prix**

Les prix seront :

- ▶ 2 ans d'abonnement à la Revue juridique de l'environnement pour le premier prix
- ▶ 1 an d'abonnement à la Revue juridique de l'environnement pour le second prix

#### **Article 5 – Le jury**

Le jury est composé d'universitaires, de chercheurs et de praticiens, choisis en raison de leurs compétences. Chaque année de nouveaux rapporteurs peuvent y être adjoints en fonction des domaines dont relèvent les thèses candidates au prix.

Le jury délibère sous la présidence du président de la SFDE.

#### **Article 6 – Décision du jury**

Le jury appréciera souverainement les qualités scientifiques, didactiques et novatrices des travaux présentés. Le prix est décerné à la majorité absolue des membres du jury participant à la délibération. Si cette majorité n'est pas obtenue au premier tour, deux autres tours peuvent être organisés. Si la majorité absolue n'est pas atteinte au troisième tour, le prix n'est pas décerné.

Le jury pourra décider de partager le prix ou de ne pas le décerner.

#### **Article 7 – Calendrier et résultats du prix**

La liste des thèses en compétition est arrêtée dans le mois de la date limite d'inscription. Aucun retard d'inscription ne sera admis.

Dès réception de la notification des rapporteurs les candidats devront envoyer leur thèse auxdits rapporteurs avant la date fixée par le secrétariat du prix.

Les résultats du prix seront transmis par courriel aux lauréats. Une diffusion des résultats sera assurée par le secrétariat de la SFDE.

Le prix sera remis au cours d'une cérémonie dont la date, fixée par le jury, sera portée à la connaissance des candidats dès l'annonce des résultats.

**Article 8** – Les lauréats pourront se prévaloir du titre de lauréat du prix de thèse de la SFDE.

#### **SFDE**

Association agréée de protection de l'environnement

#### **Adresse postale :**

Université de Strasbourg

SFDE

4 rue Blaise Pascal - CS 90032

67081 STRASBOURG CEDEX

**Adresse physique :** Université de Strasbourg - 11, rue du Maréchal Juin – 67000 STRASBOURG

**Tel. (33) 03.68.85.87.83 – courriel :** [laurence.renard@unistra.fr](mailto:laurence.renard@unistra.fr) - <http://www-sfde.u-strasbg.fr/>

SIRET : 308 949 809 000 21